

# CERTIFICAT D'INTEMPERIE

## Vitesse maximale du vent instantané

**Destinataire : Monsieur**

Analyse pour : CHATILLON-LE-DUC (n°INSEE : 25133) entre le dimanche 9 Février 2020 et le lundi 10 Février 2020

### DESCRIPTION DE LA SITUATION METEOROLOGIQUE

. dimanche 9 et lundi 10 février 2020

La tempête CIARA traverse notre région entre dimanche 9 février dans l'après-midi et lundi 10 février en journée. Elle est associée à un vent très violent, des rafales pouvant atteindre 90 à 110 km/h. Le vent faiblit légèrement en journée de lundi, avant un nouveau renforcement du vent en soirée et durant la nuit de lundi 10 à mardi 11 février.

### MESURES DES STATIONS LES PLUS PROCHES

La vitesse maximale du vent instantané mesurée par les stations de Météo-France les plus représentatives de CHATILLON-LE-DUC pour la période indiquée ci-dessus est la suivante :

. dimanche 9 Février 2020

- . à BESANCON (307m) : Sud-Sud-Ouest, 82 km/h à 23h 31 UTC
- . à EPENOY (752m) : Sud-Sud-Ouest, 102 km/h à 23h 51 UTC
- . à CHARGEY-LES-GRA (244m) : Sud-Sud-Ouest, 103 km/h à 20h 38 UTC

. lundi 10 Février 2020

- . à BESANCON (307m) : Ouest-Sud-Ouest, 84 km/h à 00h 27 UTC
- . à EPENOY (752m) : Ouest-Sud-Ouest, 108 km/h à 21h 15 UTC
- . à CHARGEY-LES-GRA (244m) : Sud-Sud-Ouest, 99 km/h à 00h 03 UTC

### COMMENTAIRE

Compte-tenu de la situation météorologique et des valeurs enregistrées par les capteurs de Météo-France, il est vraisemblable que la vitesse maximale du vent ait atteint 100 km/h sur la commune de CHATILLON-LE-DUC entre le dimanche 9 Février 2020 et le lundi 10 Février 2020.

Les relevés de vent sont valables au voisinage immédiat du site de mesures et ne peuvent être extrapolés qu'avec prudence. Des éléments locaux tels que la topographie ou la nature de l'environnement mais aussi certains événements météorologiques peuvent expliquer une forte variabilité du vent sur des distances proches. Les phénomènes orageux, en particulier, sont susceptibles d'engendrer sur des zones très localisées, de violentes rafales que seuls des indices ou témoignages recueillis sur place peuvent confirmer.

(Heure légale = heure UTC+1 en hiver, heure UTC+2 en été)

Certifié à BESANCON, le 20/02/2020

Le Chef du Centre Météorologique de Besançon

